

## **Incidence de la culture politique sur le résultat des élections en province orientale : cas de la ville de Kisangani de 2006 à 2011**

FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA Sylvain

---

**Résumé** : il est paradoxal de constater que tout en constituant le centre des activités dans toutes les sociétés humaines, le champ politique est celui qui fait l'objet des idées les plus plates et les moins réfléchies. D'aucuns en sont même arrivés à conclure que ce sont les aventuriers qui réussissent mieux en politique. C'est donc le domaine où trônent les grosses extravagances où les croyances manifestement absurdes enchaînent magnifiquement même des esprits lucides, où des mensonges grossiers peuvent entraîner des populations entières vers des comportements destructeurs de leurs propres espaces. Il sied de constater que le peuple congolais et ses élus souffrent de l'absence d'une culture politique démocratique. Cette situation précaire nous a plus marqué. Etant donné qu'en matière politique, il est difficile d'apporter son jugement sur un peuple sans pour autant connaître sa culture politique.

**Summary**: it is paradoxical to note that while constituting the center of activities in all human societies, the political field is that which is the subject of the flattest and least thought out ideas. Some have even come to the conclusion that adventurers are more successful in politics. This is therefore the area where big extravagances are enthroned where manifestly absurd beliefs bind magnificently even lucid minds, where coarse lies can lead whole populations towards behaviors that destroy their own spaces. It should be noted that the Congolese people and their elected officials suffer from the absence of a democratic political culture. This precarious situation left a deep impression on us. Given that in political matters, it is difficult to judge people without knowing their political culture.

---

<sup>1</sup> Assistant du deuxième mandat, *Université de Tshopo, RD Congo*

## Introduction

Partant de ce sujet, une observation attentive de la culture politique en République Démocratique du Congo relève qu'elle n'est pas conduite en référence aux règles prévues par la loi portant organisation des élections, mais selon les caprices des acteurs politiques.

Il en résulte que la loi portant organisation des élections ou même la constitution n'accorde que peu de place à la discussion politique et populaire. Ce qui montre exactement une énorme difficulté.

Cette triste réalité a éveillé notre curiosité scientifique de savoir si la population de la province orientale démembrée (soit Tshopo) en général et celle de la ville de Kisangani en particulier, dispose-t-elle d'une culture politique susceptible d'opérer un choix judicieux et son incidence sur les résultats des élections ?

### 1. La culture politique : Notions et typologies

#### a. Notions

Pour ALMOND et POWELL,<sup>4</sup> la culture politique est la trame des attitudes et des orientations individuelles que partagent les membres d'un système vis-à-vis de la politique.

Il est cependant difficile de parler de la culture politique sans pour autant toucher le système politique étant donné que la culture politique est une structure politique qui opère au sein d'un système politique.

Par la culture politique, nous entendons, les comportements politiques, les habitudes politiques que les membres d'un système (dirigeant et/ou dirigé) adoptent vis-à-vis des autres membres. Elle est l'ensemble des connaissances, pratiques, formations sur la politique qui, cette dernière, est l'art de diriger une cité.

#### b. Typologies

- *La culture politique participative* : C'est une culture par laquelle les membres du système politique sont conscients et actifs dans leur destin. Elle justifie la participation de tous les citoyens à la prise des décisions qui engagent leur système politique.

---

<sup>4</sup> ALMOND, G.A et POWELL, *Analyse comparée des systèmes politiques, Paris, Internationale, 1972, p15.*

- *La culture politique paroissiale*

Pour ALMOND et POWELL,<sup>5</sup> elle est caractérisée par le fait que les membres du système politique se trouvent pour l'essentiel vers de sous-systèmes politiques plus limités tels que : le village, le clan, la tribu, l'ethnie, la région,.....ce phénomène se retrouve surtout dans des nouveaux Etats bâtis sur des collectivités hétérogènes.

Quant à nous, cette culture se caractérise par le fait que les individus membres de la société sont enclavés, ils ne se soucient que de leurs situations et de leurs entourages mais plutôt égoïstes.

## **2. L'élection : Notions et typologies**

### **a. Notions**

L'élection peut être définie comme le mode de désignation par citoyens, de leurs représentants ou de leurs délégués, soit à l'échelon national et local.

Elle est le mode par excellence de désignation des gouvernants. Elle constitue à cet effet, l'une des conditions d'existence et d'exercice d'une véritable démocratie.

En résumé, l'élection est la voie la plus fréquemment empruntée pour associer les citoyens au pouvoir.

Il est de ce fait l'expression du souverain primaire à décider à travers les urnes. Elle est donc l'expression du pluralisme politique fondée sur la démocratie représentative. Elle légitime le pouvoir, le respect des droits de l'homme et les libertés publiques des citoyens.

### **b. typologies**

- *Le scrutin majoritaire à un tour*

Dans ce scrutin, dit aussi scrutin à pluralité des voix, est élu immédiatement le candidat ou la liste de candidats, qui a obtenu le plus de voix, même à la majorité relative ou simple.

---

<sup>5</sup> *Idem, p22*

Par opposition à la majorité absolue, la majorité simple se définit comme addition des voix plus importante que celles des concurrents.<sup>6</sup>

Quant à nous, on parle de scrutin majoritaire à un tour lorsque les sièges à pourvoir sont attribués immédiatement aux partis ayant recueilli le plus grand nombre de voix sans qu'il y ait nécessité d'organiser un second tour.

- *Le scrutin majoritaire à deux tours.*

Ce scrutin paraît un peu plus juste que celui à un tour. Dans le scrutin majoritaire à deux tours, est élu au premier tout, le candidat ou la liste de candidats qui a obtenu la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des voix plus une (51% des suffrages exprimés). Si aucun des candidats ou des listes en présence ne recueille la majorité absolue au premier tour, est alors organisé un second tout, dit scrutin de ballottage.<sup>7</sup>

Ce scrutin n'incite pas l'électeur à voter utile dès le premier tour. Il a la liberté de donner sa voix aux candidats de son cœur, qui traduit le mieux ses aspirations et ses attentes.<sup>8</sup>

Au second tour, si ce candidat ne participe pas au scrutin, l'électeur se trouve alors contraint à voter utile, en reportant sa voix sur celui des candidats encore présents qui est le plus proche de sa vision ou de ses préoccupations.<sup>9</sup>

Ainsi se justifie l'adage populaire selon lequel « au premier tour, on choisit et au second tour, on élimine.<sup>10</sup>

### **3. De l'organisation et du résultat des élections en province Orientale démembrée (ville de Kisangani).**

#### ***a. Projet de société***

Le projet de société consiste en un ensemble des promesses faites par un candidat pour influencer l'opinion de la population. Comme nous le savons, le projet de société est défendu ou communiqué aux

---

<sup>6</sup> NTUMBA LUABA LUMU, *Droit Constitutionnel général, ouvrage, Kinshasa, éd.2005, p213*

<sup>7</sup> NTUMBA LUABA LUMU, *Op.cit., 215*

<sup>8</sup> Ibidem

<sup>9</sup> Ibidem

<sup>10</sup> Ibidem

électeurs pendant la propagande politique, considéré comme moyen d'endoctrinement des citoyens.

Quant à notre étude, le candidat député provincial, avait une période d'un mois afin que les électeurs aient la possibilité d'écouter les différents projets de société de sorte qu'ils identifient leurs candidats et faire ou opérer leur choix sur eux en toute indépendance.

### ***b. Candidats députés provinciaux***

La République Démocratique du Congo a déjà connu la tragédie de choix depuis son accession à l'indépendance, mais les élections en République Démocratique du Congo peuvent sembler un mythe pour le peuple Congolais.

Les élections connues dans la plus part des cas n'ont servi qu'à reconduire un éternel président ou encore les proches et les membres de sa famille politique, par la tricherie, le bourrage des urnes et les intimidations des électeurs.

En fait, certains ont préféré la voix des armes pour s'imposer comme dirigeants et représentants du peuple autres, après multiples rébellions se sont vu rallier à la gestion du pouvoir par cooptation. Ainsi les conséquences désastreuses (néfastes) sur l'avenir du pays seraient incalculables. C'est pourquoi le peuple congolais a sauvé à tout prix le processus électoral en instaurant un nouvel ordre politique issu des urnes.

Les candidats députés devraient être des personnes, représentants du peuple, soucieux de ses intérêts et capables de lui rendre compte.

Ils doivent être à l'écoute du peuple pour identifier ses problèmes et l'associer dans la recherche de solution. Le but ultime étant le bonheur de toutes et tous.

Après un examen minutieux de la liste de candidats députés provinciaux, il s'est admis que la circonscription de la ville de Kisangani se présentait comme suit :

✚ Nombre de bureau de vote compilés : 504

✚ Electeurs attendus aux urnes : 265.729

- ✚ Nombre des votants : 191.742
- ✚ Taux de participation : 72,16%
- ✚ Nombre de candidats députés provinciaux : 279 dont 21 femmes et 228 hommes.
- ✚ Nombre de partis : 51
- ✚ Nombre d'indépendants : 13
- ✚ Bulletins nuls : 6075
- ✚ Bulletin blancs : 11.743
- ✚ Suffrages exprimés : 173.924<sup>11</sup>

#### 4. Résultat des élections en Province Orientale Démembrée

*Tableau n° I : liste des élus de la circonscription de la ville de Kisangani 2006<sup>12</sup>*

<b>Sigle</b>	<b>dénomination</b>	<b>Nom, Post-nom, Prénom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Voix</b>
C.D.C	Convention des Démocrates Chrétiens	MOKONDA NZOMBO Patrice	M	1684
C.P	Camp de la Patri	SALUMU MANGILA Bernard	M	3059
F.R	Force du renouveau	BONDEKWE KICHO ELEKI Jean Michel	M	8475
MSR	Mouvement Social pour Renouveau	BASANGO MAKEDJO Léon Déon	M	5133
PDC	Parti Démocrate Chrétien	ILONGO TOKOLE Jean	M	6856
PPRD	Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie	DARWEZI MOKOMBE Jean-Pierre	M	10887
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie	BOSENGE AKOKO Gaspard	M	1654

#### 5. Attitudes de la population face aux élections.

##### a. La population instruite

Etant donné que la République Démocratique du Congo est un Etat de droit, la souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir

<sup>11</sup> Données recueillies, auprès de la commission électorale Indépendante

<sup>12</sup> *Ibidem*

émane du peuple qui l'exerce directement par voie de referendum ou d'élection et indirectement par ses représentants conformément à l'article 5 al.1 de la constitution en vigueur.<sup>13</sup>

L'élection est un pilier considérable de la démocratie. Il ne suffit pas seulement d'organiser les élections comme une formalité mais faut-il que ces élections soient crédibles, transparents, démocratiques, libre et surtout objectives.

Quant aux élections provinciales de la circonscription de la ville de Kisangani, nous ne pouvons qu'avoir une attitude positive car l'organisation des élections a été constitutionnelle, aussi organisée par la décision N°003/CEI/BUR/06 au 09 mars 2006 portant mesures d'application de la loi N°06/006/au 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législative, provinciale, urbaine, municipale et locale.

Comme un patriote, l'exécution de ces dispositions nous sont très utiles.

Nous poursuivons pour dire que ces élections provinciales organisées à Kisangani nous ont offert l'opportunité de choisir librement nos dirigeants politiques qui doivent défendre nos intérêts provinciaux, urbain à toutes les instances et qui exprimeraient la volonté du peuple Boyomais.

Mais nous avons l'amertume de constater que malgré cet atout, les élections à Kisangani n'étaient pas objectives, les gens n'ont pas choisi les candidats qui devraient contribuer au développement durable de notre province et qui représenteraient valablement la population.

Les gens ont voté sur base de leurs intérêts : tribaux, raciaux, matériels, religieux sans tenir compte de la méritocratie.

Comme on peut le concevoir, l'élection est un moyen le plus sûr de mettre fin aux divergences et violences politique et militaire qui déchirent bon nombre des sociétés. C'est donc une manifestation vivante de la démocratie et de la liberté politique.

---

<sup>13</sup> TOENGAHO LOKUNDO Faustin, *les constitutions de la RD Congo de Joseph KASAVUBU à Joseph KABILA, ouvrage, PUC, Kinshasa, éd 2008, p 200.*

Cependant, il est rare qu'elles ne soient pas frappées d'irrégularités depuis la falsification des listes électorales jusqu'aux faits de propagande mensongère, en passant par des erreurs dans les décomptes des bulletins ou le dépassement des comptes de campagnes, etc.

Cette situation entraîne des contestations qui, conduisent aux contentieux électoraux.

Les élections étant considérés comme le « fait générateur » du contentieux électoral, les élections de 2006 en République Démocratique du Congo et plus singulièrement en province orientale, tenant compte de culture politique Congolaise qui jusque-là n'a pas acquis une certaine maturité politique en matière d'organisation des élections démocratiques, libres et transparentes ; ont engendré plusieurs contentieux et à tous les échelons.

Ainsi, il n'est pas rare qu'un candidat, un parti politique ou un regroupement politique qui a échoué à une élection en conteste la régularité, remette en cause la qualité de certains électeurs de certains candidats et/ou la manière dont se sont déroulées les opérations électorales elles-mêmes.

Signalons en passant que la cour d'Appel de Kisangani qui a été saisie par plusieurs candidats malheureux des élections provinciale de 2006 en République Démocratique du Congo a eu à se prononcer sur le contentieux électoral et a rendu plusieurs verdicts.

Sommes toutes, l'incidence de la culture politique congolaise sur le résultat des élections est telle qu'un candidat qui connaissant sa faiblesse, son échec ou son infériorité par rapport aux autres dans le jeu électoral, n'est pas à mesure de reconnaître son échec et accepter le résultat proclamé par la commission électorale indépendante (CEI).

C'est pourquoi ils se livrent le droit à contester même le bien fondé ou la régularité de la procédure suivie.

### ***b. La population non instruite***

L'élection est le choix du dirigeant ou des représentants de la population aux instances supérieures. Les dirigeants ou les représentants choisis doivent être au service de la population. Ces derniers travaillent pour



le compte de la population. Les élections ont une procédure avec plusieurs étapes à suivre fixée par une loi appelée loi électorale.

La loi électorale doit être expliquée à toute la population en toutes les langues nationales.

La population non instruite ne connaît ni lire, ni écrire, et ignore tout ce qui est en rapport avec l'élection. Celle-ci se lie essentiellement aux discours démagogiques des candidats et aux t-shirt, chapeau, argent que les candidats leurs offrent.

Ladite population croit que le devoir des élus se limite à la distribution des cadeaux pendant la propagande. La population non instruite ne connaît pas les attributions des élus au sein des différentes institutions ou organes du pays.

Devant la sous information et l'ignorance, ladite population ne sait pas évaluer leurs représentants ou leurs dirigeants. Tout au long du mandat, la population non instruite est abandonnée par son représentant, même lors des vacances parlementaires. Cette classe n'a jamais été consultée pour recueillir ses avis et considérations.

Face à cet abandon et à cette indifférence, la population non instruite présente une attitude négative face aux élections en République Démocratique du Congo du fait qu'elle n'en trouve pas son compte.

## **6. Analyse de résultats et perspectives**

Pour les scrutins combinés présidentiels au premier tour et les scrutins législatifs du 30 juillet 2006, la commission électorale Indépendante (CEI), qui actuellement est devenue commission électorale nationale indépendante (CENI) avait ouvert 49.746 bureaux de vote repartis dans plus ou moins 1000 centres de vote à travers le pays. Il y a eu la participation de 33 candidats à la présidence de la République et près de 10.000 candidats à la députation nationale.<sup>14</sup>

Au second tour, les scrutins combinés Présidentiels et les scrutins provinciaux du 29 octobre 2006, la commission électorale

---

<sup>14</sup> La coordination syndicale électorale, *Rapport final d'observation des élections, avenue TOMBALE BAYE N°81-Kinshasa/Gombe, décembre 2006, p8*

indépendante (CEI) avait établi 50.045 bureaux de vote répartis dans 1100 centres de vote. Au premier tour et au second tour la Commission Electorale Indépendante a mis en place 189 centres de compilation.<sup>15</sup>

Ces scrutins ont connu la participation de 2 candidats retenus au second tour des présidentielle et près de 13000 candidats à la députation provinciale.<sup>16</sup>

Ces élections ont été voulue démocratiques. Les congolais ont souhaité que ces élections soient celles qui leur permettraient de faire ou opérer le choix de ceux et celles à qu'ils placeraient confiance.

Il n'est pas sûr aujourd'hui que les bases ont été posées pour atteindre ces objectifs, au regard des tentatives des fraudes, des intimidations et des perturbations lors du déroulement des votes.

Certains électeurs ont tenté de voter avec une carte d'autrui à plusieurs endroits, les éléments de forces armées ont aussi pu voter bien que certains ont été dénoncés.

Les partisans politiques ont pu çà et là, corrompre à coup de billets de banque et certains électeurs, les propagandistes ont utilisé même les enfants de la rue pour s'attaquer à leurs adversaires à la cité ou aux environs des bureaux, les signes de propagandes étaient encore présents le jour du scrutin.

Dans divers centres des bureaux de vote à travers le pays, il a été enregistré des voies des faits sur certains candidats ou partisans de certains partis politiques, qui tentaient, violation de la loi, de prolonger campagne au-delà du délai légal et réglementaire.

Ainsi, pour asseoir la démocratie, il faudra que l'on fasse une lecture plus consciencieuse de la constitution qui nous régit et même tous les textes, toutes les lois nous régissant.

En revanche, pour l'amélioration de cette situation et de l'aspiration au développement durable de notre ville, nous recommandons à la population de cette ville, vue panoplie de moyens à envisager en vue de l'émergence de notre ville et de notre ville et de mettre fin à ladite situation :

- Que les électeurs de la Province Orientale démembrée, en général et ceux de la ville de Kisangani en particulier parviennent à changer leur

---

<sup>15</sup> *Idem*, p9

<sup>16</sup> *Idem*, 10

mentalité, attitude en focalisant leur attention sur l'intérêt général de la population et en stimulant la participation populaire à la gestion de la chose publique ;

- Organisation des enseignements, formations, dialogues entre citoyens ;
- Eviter des différends et la recherche des intérêts égoïstes ;
- Avoir l'esprit communautaire et non un esprit individualiste ;
- Entre les électeurs, il faut qu'il ait une décision unanime car l'unanimité n'est pas un phénomène spontané mais elle est acquise après de longues discussions, de palabre terminable ou interminable ;
- Exigence d'interpellation de conscience dans le chef de chaque électeur devant tel ou telle autre situation ;
- Nous demandons à notre Etat, de nous vulgariser tous les actes portant organisation des élections en toutes les longues nationales et le suivi de sa mise en application.

### **Conclusion**

Au terme de notre réflexion politico-juridique est axé sur « l'incidence de la culture politique sur le résultat des élections : l'expérience de la province orientale démembrée de 2006 à 2011 ».

Au regard de ce qui précède, il a été constaté que, les congolais se sont retrouvés devant un choix de sa famille et sa connaissance car ils n'ont pas eu l'impression d'avoir eu à choisir les meilleurs de leurs fils, ni les plus compétents, ni les plus dignes et intègres pour gérer l'Etat et les affaires publiques de leur pays.

Il se fait que les meilleurs parmi ceux qui se sont présentés ont été soit éliminés soit ont vu leurs chances battues en brèche par le pouvoir de l'argent et des pratiques d'intimidations.

Les élections se sont passées sans présentation des programmes, ni projets de société cohérents des candidats et sans possibilité pour les électeurs de faire des comparaisons. Il n'y a pas eu de débats radiodiffusés ou télévisés contradictoires, ni de face à face entre candidats pour que l'opinion sache qui est le plus apte à répondre aux innombrables attentes de la population et du pays.

En abondant cette étude, notre préoccupation majeure était d'examiner la façon dont les électeurs ont pu opérer leur choix sur leurs candidats en se basant sur plusieurs aspects à savoir : intellectuel, moral, politique et objectifs.

## **Bibliographie**

### ***I. Ouvrages***

- ALMOND, G.A et POWELL, analysé comparée des systèmes politiques, Paris, Internationale, 1972.
- NTUMBA LUABA LUMU, Droit Constitutionnel Général, ouvrage, Kinshasa, éd. 2005.
- TOENGAHO LOKUNDO, les Constitutions de la R.D. du Congo de Joseph KASA VUBU à Joseph KABILA, ouvrage, PUC, Kinshasa, éd. 2008.

### ***II. Recueil de texte et document***

- Données recueillies auprès de la Commission Electorale Indépendante.
- La Coordination Syndicale Electorale, rapport final d'observation des Elections, Avenue Tombal baye n° 81-Kinshasa/Gombe, Décembre, 2006.